



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0068

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Centre d'échange et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0068**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration du Centre d'échange et de ressources foncières (CERF) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le CERF Auvergne-Rhône-Alpes est une association basée à Lyon, créée en 2009 à l'initiative de collectivités territoriales (Région Rhône-Alpes, Communauté urbaine de Lyon et Départements) et regroupe à ce jour une cinquantaine de membres privés (aménageurs lotisseurs, institut français de l'expertise immobilière - IFEL-, ordre des géomètres experts, fédération des promoteurs immobiliers de France -FPI-, etc.) comme publics (Région, Départements, établissements publics fonciers d'État ou locaux, agence d'urbanisme, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural -SAFER-, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement -CAUE-).

Son objet est de promouvoir et renforcer au niveau du territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les différents acteurs du foncier et de l'immobilier dans la perspective d'apporter des méthodes et des outils appliqués à l'action foncière et nécessaires à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable du territoire.

Le CERF intervient sur des domaines variés tels que la fiscalité foncière par le biais d'atelier, réfléchit sur les mesures compensatoires et environnementales, sur les méthodes de valorisation du foncier économique, sur la connaissance des friches industrielles.

II - Modalités de représentation

La Métropole de Lyon est un des 10 membres fondateurs du CERF. Elle bénéficie ainsi d'un accès à l'ensemble des services que l'association propose à ses adhérents : fiches techniques, formations, séminaires techniques, veille juridique, etc.

Le CERF est administré par un conseil d'administration composé de 28 administrateurs désignés par les collèges pour une durée de 4 ans, étant précisé que, pour le collège des fondateurs, chaque membre fondateur dispose statutairement d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Il est proposé au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration du CERF Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Béatrice VESSILLER en tant que titulaire et monsieur Jérémy CAMUS en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du CERF.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.